

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,  
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,  
derrière le *Prinsengracht* (Noordzijde)  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. Van Weelden, Libraire,  
*Spuis*, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction francs de port.

DE L'ABONNEMENT.  
*La Haye. Provinces.*  
un an, 26 fl. 30 fl.  
six mois, 14 » 16 »  
trois mois, 7 » 8 »  
PRIX DES INSERTIONS.  
les premiers lignes 1 fl. 50, timbre  
et 10 cts. par ligne en sus.

## LA HAYE 20 Février.

Les erreurs qui, à force d'être répétées et jamais corrigées, finissent par prendre le caractère de vérités irréfragables, ont fait ranger l'assertion que les produits de nos revenus ont éprouvé un décroissement progressif et témoignent de la décadence de la prospérité nationale.

On a été révéler lors des dernières discussions à la chambre des députés, nous trouvons à ce sujet les détails suivants :

Produits en 1841,	fl. 16,885,021.73
1842,	18,631,081.51
1843,	18,654,720.85

Un accroissement s'est fait remarquer aussi dans d'autres branches des revenus de l'état.

Les plaintes sur la décadence du commerce et de la navigation, M. van Rappard oppose les chiffres suivants :

Droits d'entrée et de sortie, y compris les droits de navigation; en 1841,	fl. 4,508,179.04
Id. 1842,	5,330,001.49
Id. 1843,	5,450,149.47
Le montant des produits du timbre, d'enregistrement et de la succession, en. 1841,	fl. 7,750,325.35
Id. 1842,	9,243,899.25
Id. 1843,	9,364,996.66

Les faits qui parlent plus haut que toutes les déclamations, non déficits ne sont donc pas le résultat, ainsi que l'ont prétendu M. Van Rappard et le ministre des finances, d'un décroissement dans les produits de l'impôt, mais d'une estimation trop élevée, lors de la formation de l'impôt pour 1841, 1842 et 1843.

M. van Rappard a également combattu par l'argument de l'assertion, d'après laquelle les impôts ne se seraient élevés en Hollande à la hauteur où nous les voyons aujourd'hui.

L'impôt personnel s'élevait en. 1806,	fl. 7,442,368
Id. 1807,	7,701,270
Id. 1808,	7,547,204
Id. 1809,	7,571,149
Et cet impôt n'élève qu'à 6,000,000	
Le montant était en. 1806,	5,396,298
Id. 1807,	4,831,016
Id. 1808,	4,769,401
Id. 1809,	4,980,861
Et ce droit ne monte qu'à. 3,702,000	

On voit de même pour l'impôt sur la tourbe, qui est aujourd'hui élevé de 500,000 florins, comparé à ce qu'il était en 1807. Or, remarquez que depuis 1806 à 1809 la population et le commerce étaient dans un état de langueur bien sensible que de nos jours, et qu'en outre, la population ne s'élevait à cette époque qu'au 2/3 de ce qu'elle est aujourd'hui.

Il n'est pas seulement dans le produit total des impôts que l'on peut puiser la preuve que ces charges étaient plus élevées de nos jours. Voici d'autres chiffres qui mettent ce fait dans la plus grande évidence.

On payait en 1807 pour l'abattage 15 florins de la valeur, aujourd'hui on n'en paie que 10. Le foin était imposé de 108 florins par last, et le seigle de 45, plus tard de 21 fl. 60 c.

Aux détails qui précèdent, le ministre des finances ad interim a encore ajouté ceux qui résultent des états comparatifs des arrivages de navires, non pas sur les navires réellement chargés de marchandises, pendant la dernière période de treize années. Il y a eu sous ce rapport un accroissement progressif constant. En prenant la capacité des navires pour terme de comparaison, les arrivages sous pavillon hollandais n'ont jamais atteint pendant les treize années précédentes un chiffre aussi élevé qu'en 1843.

Les plaintes relativement au décroissement du nombre des navires nationaux, sont également dénuées de fondement. Le ministre a fait remarquer, que 73 navires nouvellement construits, et jaugeant 9,446 tonneaux, ont été livrés à la navigation pendant l'année dernière; ce qui fait, en considérant la capacité, presque le quadruple, et, en n'ayant égard qu'au nombre, le double des navires hollandais qui ont été mis hors de service pendant la même année, soit par naufrage, démolition ou vente.

Ne pouvons-nous pas, a dit le ministre, puiser dans ces faits qui attestent que l'état de notre commerce n'est pas si défavorable qu'on l'a affirmé, l'espoir fondé de voir renaitre la prospérité nationale, dès que l'incertitude à l'égard de nos finances et à l'égard de quelques autres points aura cessé d'agiter les esprits!

Dans la séance de la seconde chambre des Etats-Généraux d'hier, la section centrale a fait son rapport sur le projet de loi relativement à l'impôt extraordinaire sur les propriétés et sur l'emprunt volontaire.

M. le président a proposé d'en fixer la discussion à jeudi prochain. MM. de Man et van Dam van Isselt ont pensé que cet intervalle était trop court pour que les membres pussent suffisamment examiner les nouvelles modifications apportées au projet.

M. de Bruse, membre de la section centrale, a dit qu'il ne craint rien de ce que le système du projet de loi n'ait subi quelques modifications, il a cependant été fait des modifications qui ne sont pas sans importance, et notamment celles qui concernent une augmentation d'impôt pour certains objets et l'abolition accordée aux personnes ayant souscrit à l'emprunt volontaire, la faculté, de maintenir leur inscription sans donner leur consentement, si l'impôt venait à être mis à exécution.

La chambre a décidé par 42 voix contre 10 que les débats s'ouvriraient vendredi prochain, à 11 heures du matin.

Hier, a été célébré en cette résidence, l'anniversaire de S. A. R. le prince d'Orange. De nombreux drapeaux flottaient dans les principales rues de la ville, les cartilons ont joué par intervalles, toute la journée, et une parade de toutes les troupes de la garnison a eu lieu à midi.

S. A. R. Madame la princesse d'Orange a quitté aujourd'hui cette résidence pour se rendre à Stuttgart. S. A. R. le prince héréditaire d'Orange accompagne son auguste mère.

Les nouvelles de la santé du roi de Suède vont jusqu'au 9 février, elle sont beaucoup moins satisfaisantes que les précédentes.

La fièvre n'a pas encore quitté l'auguste malade, dont les forces ne se rétablissent pas à cause du peu de nourriture qu'il prend, de manière que l'espoir d'une convalescence se trouve déçu.

On a découvert dans le voisinage de la ville de Lindesberg (en Suède), une mine d'argent, qui promet un produit considérable. On dit que le paysan, sur le terrain duquel elle se trouve, a aliéné ce terrain pour la somme minime de 10 thalers; il ignorait qu'il y eût là un trésor caché.

On a vu de Castriqueun, que le 13 janvier dernier, à six pieds sous le sol de la ci-devant Abbaye d'Egmont, située à Egmont-binnen, province de Hollande-Septentrionale, on a découvert un caveau où se trouve le squelette d'un homme. Le caveau, encore comme neuf en dedans, construit avec de très-grandes pierres, ressemble dans sa forme à un four de boulanger, n'ayant que la grandeur nécessaire pour y passer un cercueil; sur les murs de côté, au chevet et sur le fond se trouvent six croix peintes en rouge. Le squelette est posé dans la même attitude qu'il l'a été placé, la tête vers l'occident. Le crâne est presque intact; dans la mâchoire inférieure se trouvent même toutes les dents. Il ne reste plus rien du cercueil qu'un fragment de la grandeur d'une pièce d'un florin. On croit que c'est du bois d'acajou ou de cèdre; on peut encore distinguer tant soit peu les anneaux ou cercles du cercueil qui paraissent être d'acier. On peut encore mentionner ici, qu'en déblayant la terre à quelque distance du caveau, on a trouvé une pièce de monnaie intacte, probablement en or, sans millésime, mais à en juger d'après son effigie, elle appartenait à l'époque des comtes. Cette découverte paraît assez importante pour mériter de la publicité.

Les différends messages des présidents dans les états de l'Union américaine sont à peu près tous connus. Ils donnent plus ou moins d'éclaircissement sur la véritable situation du pays. Mais la question principale qui s'y trouve presque exclusivement traitée est celle de la dette. Si l'on peut reporter son attention sur les messages de ces présidents, on verra que le remboursement des 300 millions de dollars est une question qui a été l'objet de toutes les préoccupations.

Il est, tous les gouvernements sont d'accord sur la nécessité de s'acquiescer à l'accomplissement de cette promesse ne dépend plus que de mesures fiscales.

Le gouverneur de l'état de Virginie a écrit dans son message: « Il n'y a plus de doute que nous nous relèveront bientôt de la pénible crise de misère et d'immoralité, où l'oisiveté, la faiblesse et le système de crédit au moyen de papier-monnaie ainsi qu'une législation imprudente nous ont plongés. »

M. Mouton, revenant ensuite sur le remboursement de la dette, a dit, que le devoir le plus sacré d'un état, est de remplir ses engagements envers ses créanciers et de sacrifier son dernier écu au maintien de l'honneur national et à celui du crédit public.

Il a été affiché à la bourse de Vienne, une ordonnance qui défend les transactions dans les papiers quels qu'ils soient, qui ne sont pas compris dans la cote de cette place; cette défense atteint donc tous les fonds étrangers et les actions des entreprises industrielles nationales, qui n'ont pas reçu jusqu'ici la sanction

## Le Journal de La Haye. — 21 fév. 1844.

### DE LA CRISE POLITIQUE EN ESPAGNE

DEPUIS LA RETRAITE DU MINISTÈRE LÓPEZ.

La guerre civile s'est brusquement rallumée dans le midi de l'Espagne. Hier on s'étonnait que le ministère de M. González-Bravo, qui ne se composait que de notabilités parlementaires, eût pris sur lui d'ajourner de suspendre la constitution à la tribune même du congrès, et de suspendre par ordonnances ni plus ni moins que si nous avions rétrogradé à l'époque de Ferdinand VII. On craignait que l'insurrection ne vint à se déclarer contre des mesures si étranges, et l'événement n'a point trompé les prévisions des observateurs. L'acte de siège est proclamé dans Carthagène et Alicante; les principaux exaltés ont été arrêtés ou en fuite; pour étouffer le mouvement dans la province où il a éclaté, le cabinet González-Bravo a ordonné la dissolution de son gouvernement établi ait encore décrétée dans la province de Murcie; il menace de demander compte aux capitaines-généraux et aux chefs militaires, vaincus ou chassés par l'émeute, des progrès du soulèvement. En enjoignant de faire passer par les armes, sur la seule constatation de la rébellion, les auteurs de l'insurrection d'Alicante, il a suivi l'exemple des ministères de 1831 et de 1835. Désespérant de résoudre les problèmes agités en Espagne, la presse française, avec une réserve qui n'est pas ordinaire, hésite aujourd'hui pour la première fois à se prononcer sur ce qui se passe au-delà des Pyrénées. On serait tenté de croire que l'état présent de la Péninsule n'est plus qu'un pélemêle tumultueux d'intrigues égoïstes, s'efforçant à l'envie d'étouffer les principes, un combat de contrastes dont il est impossible que l'on se rende raison. M. González-Bravo, en substituant l'arbitraire ministériel au gouvernement représentatif, ait fourni lui-même un prétexte au prononciamiento d'Alicante, cela ne nous paraît point contestable; mais si l'on tient à découvrir la cause des convulsions du moment, il faut remonter jusqu'à la crise d'outrage qui a éclaté à Carthagène. Les mouvements divers des partis, leur attitude à l'égard de M. González-Bravo, les actes de ce cabinet, sa faiblesse apparente, sa détermination à tout ce qui se passe au-delà des Pyrénées. On serait tenté de croire que l'état présent de la Péninsule n'est plus qu'un pélemêle tumultueux d'intrigues égoïstes, s'efforçant à l'envie d'étouffer les principes, un combat de contrastes dont il est impossible que l'on se rende raison. M. González-Bravo, en substituant l'arbitraire ministériel au gouvernement représentatif, ait fourni lui-même un prétexte au prononciamiento d'Alicante, cela ne nous paraît point contestable; mais si l'on tient à découvrir la cause des convulsions du moment, il faut remonter jusqu'à la crise d'outrage qui a éclaté à Carthagène. Les mouvements divers des partis, leur attitude à l'égard de M. González-Bravo, les actes de ce cabinet, sa faiblesse apparente, sa détermination à tout ce qui se passe au-delà des Pyrénées. On serait tenté de croire que l'état présent de la Péninsule n'est plus qu'un pélemêle tumultueux d'intrigues égoïstes, s'efforçant à l'envie d'étouffer les principes, un combat de contrastes dont il est impossible que l'on se rende raison.

et porté M. González-Bravo à la présidence du conseil. Il n'entre point dans notre pensée d'incriminer ici aucun des deux partis: auou, nous espérons en donner la preuve, ne répondra devant l'histoire de la terrible extrémité où des ambitions personnelles ont réduit la monarchie. C'est le plus grand malheur de l'Espagne que modérés et progressistes se laissent encore pour la plupart aveuglément mener par leurs chefs.

Nous ne reviendrons point sur des événements connus de l'Europe entière, ni par conséquent sur les causes qui ont amené la dissolution du cabinet López. En un temps d'émeutes et de troubles, le cabinet López avait été un gouvernement provisoire: il ne pouvait pas être un simple ministère, sous une reine déclarée majeure et en présence des Cortés réunies. Il ne s'agissait plus de décrets révolutionnaires ni de mesures exceptionnelles; il fallait compter avec les Chambres et s'occuper enfin sérieusement de réformer la législation du pays. C'était là une tâche que M. López se trouvait absolument hors d'état d'accomplir. Il n'y a personne dans la Péninsule qui ne rende hommage aux rares qualités oratoires de M. López, personne également qui ne lui conteste l'habileté politique et la science du gouvernement. M. López est un tribun, non pas, il est vrai, à la façon de ceux qui, durant notre première révolution, menaient les assemblées législatives; il rappelle plutôt ces beaux parleurs de la Constituante, que les sarcasmes de Mirabeau réduisaient au silence quand il était question de prendre un parti et d'agir. M. López est le Barnave de l'Espagne, mais un Barnave qui décidément ne tiendra pas ce qu'il a autrefois promis, un Barnave de soixante ans.

Le jour où d'un commun accord les modérés et les progressistes exigèrent que M. López se retirât des affaires, M. Olozaga, déjà président du congrès, était le seul homme en Espagne qui, par la supériorité de son talent, par la fermeté de son caractère, dominât à la fois les deux partis. Jamais peut-être l'opinion publique ne s'était aussi manifestement et aussi unanimement prononcée en faveur d'un personnage politique, pas même à l'époque où M. Mendizabal obtint des Cortés le vote de confiance dont il a tant abusé. Nous avons sous les yeux la plupart des journaux publiés pendant le mois de novembre à Madrid et dans les provinces: il n'en est pas un, et surtout parmi les journaux modérés, qui ne proclame M. Olozaga le ministre indispensable, l'arbitre suprême de la situation.

Le nouveau chef du cabinet ne conserva pas longtemps une position si forte et si brillante. On connaissait à peine les noms des hommes appelés aux affaires, que les deux partis se trouvèrent à la fois indisposés et froissés. On avait lieu de croire que les principaux départements seraient confiés à quelques-unes des notabilités parlementaires; c'était le vœu bien manifesté des deux chambres, c'était en outre l'intérêt évident de M. Olozaga. L'ancien ambassadeur préféra suivre une politique toute contraire: à l'exception du général Serrano, qu'il se vit contraint de subir, il prit pour collègues des hommes à peu près inconnus jusqu'alors, et dont le titre unique était de vivre avec lui dans les termes de la plus intime amitié. Nous citerons un mot qui, à cette occasion, fit fortune dans les salons de Madrid et jusque chez la reine: « M. Olozaga, disait-on, a choisi ses ministres dans ses tertulias. C'est ainsi que l'on nomme, en Espagne, les fêtes de famille où l'on réunit les clients et les amis de la maison. M. Olozaga ne redoutait qu'un seul homme dans les deux chambres: c'était M. Cortina, qui, la veille encore, lui disputait sans dévantage le premier rang dans le parti progressiste. Par égard pour M. Cortina,

il abandonna l'intérieur à M. Domenech, alcade constitutionnel de Madrid, dont les volontés ont toujours été conformes à celles du député de Séville, et qui, du reste, a bien mérité de l'Espagne en réorganisant la garde nationale de Madrid, si brutalement dissoute par Espartero. Mais la nomination de M. Domenech n'était point pour M. Cortina une concession suffisante; dès le jour où M. Olozaga mit le pied sur le seuil du pouvoir, les progressistes prirent vis-à-vis du cabinet une attitude menaçante dont ils ne se sont départis qu'un moment où le ministre déchu est venu implorer leur protection. Il n'en fut pas de même des modérés: pour les ramener à lui tout à fait, il suffit à M. Olozaga de s'engager à replacer la grande question des ayuntamientos dans les termes où Marie-Christine avait tenté de la résoudre.

M. Olozaga ne pouvait se dissimuler néanmoins les embarras qui résulteraient pour lui de la composition du cabinet, et il dut chercher à prévenir les conséquences d'une première faute. Alarmé des dispositions manifestement hostiles du parti progressiste, et craignant aussi peut-être que les modérés ne finissent par l'abandonner, le président du conseil essaya de se créer un appui dans l'armée et dans le pays. Voilà pourquoi sans aucun doute il repoussa le décret qui reconnaissait les grâces et les faveurs accordées par Espartero durant les derniers jours de son agonie politique. Dans les conditions difficiles où se trouvait le gouvernement de Madrid, cette mesure était des plus maladroites. De tous côtés, il n'était bruit encore que de menées et de conspirations espartéristes; de tous côtés, dans les provinces, dans les ports de mer, dans les grandes villes, dans la capitale du royaume, se constituaient en secret des juntas et des comités ayacuchos. Et c'était le moment que choisissait M. Olozaga pour relever les créatures et les amis de l'ancien régent, pour les imposer aux troupes qui les avaient repoussés elles-mêmes, et les mettre en présence des chefs qui venaient de les renverser! M. Olozaga brisait de cette façon la situation que lui avait faite l'alliance des deux partis. Modérés et progressistes se prononcèrent avec une égale énergie contre un décret qui ramenait en triomphateurs dans les rangs de l'armée et dans les branches diverses de l'administration bien des hommes qui ne devaient y reparaitre qu'à titre d'amnistiés. Le mécontentement que les uns et les autres en éprouvèrent s'exhala brusquement, non dans les Cortés il est vrai, mais dans les salons de Madrid et dans les simples réunions particulières. C'était une seconde faute que venait de commettre M. Olozaga. On s'est trompé toutefois en affirmant que cette mesure avait déterminé la crise qui devait emporter le nouveau ministère. La cause véritable de cette crise, ce fut la rivalité qui éclata au sein même du cabinet entre le ministre de la guerre et le président du conseil. Plus on y songe, et moins il est aisé de comprendre que M. Serrano et M. Olozaga aient perdu en de mesquines intrigues le temps qu'ils pouvaient consacrer à la réorganisation de leur pays. D'unanimes sympathies eussent bien vite récompensé leurs efforts; mais pour opérer les immenses réformes que réclamait l'état de la Péninsule, il fallait des ministres et non point des courtisanes. L'Espagne attendait des Turgot et des Colbert; elle ne trouva que des Villeroi et des Chamillard.

L'avènement de M. Olozaga aux affaires avait de beaucoup amoindri l'importance du général Serrano. Sous le ministère López, c'était le jeune ministre de la guerre qui, en réalité, présidait le conseil; avant que M. Olozaga rentrât de son ambassade, il exerçait dans le palais une autorité à-peu-près absolue. Ce fut donc de sa part une preuve de modération incontestable que

du gouvernement. Cette mesure, que les gens sensés approuvent, semble avoir été provoquée par l'agiotage effréné auquel ont donné lieu les actions de chemin de fer de Livourne.

**La Reine des Deux-Mondes semble douter** comment nous, que le mariage de la reine Isabelle avec le comte Trapani soit un moyen propre à assurer à l'Espagne la jouissance paisible des institutions constitutionnelles, but auquel tendent d'après les paroles de lord Aberdeen, les efforts réunis de la France et de l'Angleterre.

Voici comment s'exprime la *Revue* :

La reine Christine a quitté Paris. Se rendra-t-elle à Madrid? Des hommes bien informés en doutent. On parle d'une rencontre entre cette princesse et la reine sa fille dans une des villes du littoral de l'Espagne; on ajoute que la question du mariage napolitain, objet de tous les vœux de la reine Marie-Christine, et dont la négociation rencontre à Madrid de sérieuses difficultés, pourrait bien se trouver soudainement tranchée par un coup hardi d'autorité maternelle.

Il est difficile de dire quelle portée ont de pareils bruits; il est malheureusement beaucoup plus difficile encore de pressentir les résultats de l'union d'Isabelle avec le comte de Trapani. Ce mariage n'enlèvera-t-il pas à tout le parti carliste, jusque dans ses nuances les plus modérées, la seule chance de transaction qu'il puisse rêver encore? Ne rendra-t-il pas irréconciliables les partisans de l'infant don François de Paule, et ne constituera-t-il pas cette branche cadette de la maison royale dans un antagonisme permanent contre le trône occupé par un prince étranger? En s'appuyant à la fois sur son époux et sur sa mère, Isabelle II ne perdra-t-elle pas promptement, aux yeux des peuples, le prestige de cette irresponsabilité qui a jusqu'ici protégé sa jeunesse et son innocence? Quel contingent de valeur personnelle et de force morale apportera à la monarchie constitutionnelle des Espagnes le jeune frère du roi des Deux-Siciles? Ce sont là des problèmes dont l'avenir peut seul donner la solution, et nous n'avons garde de les devancer par des conjectures.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le feuilleton de ce jour. Extrait du dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, il renferme des détails aussi curieux qu'intéressants sur tout ce qui s'est passé à la cour de la jeune reine d'Espagne et dans son palais, depuis le jour de la déclaration de sa majorité. Les causes véritables de la chute du ministère Olozaga y sont expliquées de manière à jeter un grand jour sur les événements qui ont amené la crise actuelle. Ce que la *Revue des Deux-Mondes* nous apprend d'ailleurs sur les hommes politiques aujourd'hui en évidence, et sur la force et l'influence respective des partis, est assez rassurant, outre qu'on y trouve nombre de faits et d'aperçus entièrement nouveaux.

Nous continuerons après demain la publication de la *Floride*

### Nouvelles de Taïti.

Des nouvelles arrivées du Havre, le 16, par le baleinier *Elisabeth*, venu de Taïti en 90 jours, annoncent qu'à la suite des infractions commises au protectorat, la reine Pomaré, avait été déposée. Le contre-amiral Dupetit-Thouars avait, au nom de la France pris possession de Taïti, et le pavillon national flottait seul sur l'île, en signe de souveraineté.

Cette opération s'est faite sans la moindre résistance. On avait accordé à la reine Pomaré jusqu'à midi pour abaisser son pavillon et pour reconnaître le protectorat de la France. Elle a laissé passer le terme indiqué sans même chercher à entrer en pourparlers, et lorsque les Français ont débarqué pour prendre possession, elle n'a fait aucune démarche.

On croit que la reine Pomaré va se rendre en Angleterre à bord d'un des bâtiments de cette nation. On dit qu'elle sera accompagnée de M. Pritchard, missionnaire et consul anglais, dont la conduite a tant contribué à perdre cette malheureuse reine, et qui s'est déjà rendu une fois à Londres pour tâcher d'obtenir la protection du cabinet anglais contre la France.

Il est probable que par suite des nouvelles de Taïti, M. le ministre de la marine va donner l'ordre à plusieurs bâtiments de guerre de se mettre en mer pour les îles de la Société, afin de prêter main-forte à M. Dupetit-Thouars pour le cas où les insulaires de Taïti chercheraient à revendiquer leur indépendance.

Par cet événement, Taïti devient le chef-lieu des posses-

sions françaises dans l'Océanie, et complète la pensée qui a présidé à l'occupation des îles Marquises.

### Nouvelles de la Grèce.

Nous avons reçu ce matin des nouvelles d'Athènes, allant jusqu'au 30 janvier.

L'assemblée nationale s'occupait toujours de la discussion sur l'art. 3 de constitution, qui déclare que les citoyens grecs sont seuls admis aux emplois civils et militaires. L'assemblée avait résolu que dans la constitution il ne sera fait mention que des conditions requises pour être citoyen grec et qu'un décret spécial réglerait les conditions d'admission aux emplois publics.

Sur la proposition de M. Maurocordato, l'assemblée s'est occupée ensuite de la discussion d'un projet de décret conçu comme il suit:

Art. 1. Le gouvernement doit immédiatement après la promulgation de la constitution, épurer le personnel de l'administration et préférer pendant sept ans, pour les emplois publics: Les indigènes du royaume, et les hommes qui ont pris part à la lutte jusqu'en 1827.

Ceux qui, jusqu'en 1837, ont émigré des provinces qui ont pris les armes pour la cause de l'indépendance.

Ceux qui sont reconnus pour avoir souffert à cause de la lutte nationale, ou ceux dont les familles ont été massacrées, emprisonnées, exilées ou victimes de la confiscation des biens.

Les enfants de tous ceux qui appartiennent aux catégories ci-dessus.

Art. 2. Le pouvoir législatif veillera à l'exécution des dispositions du présent décret, qui aura la même force que la constitution; et le ministère sera rigoureusement responsable de son exécution.

Au départ du courrier les débats continuaient encore, mais il paraît que ce décret subira de notables changements qui paraissent ne pas plaire au parti libéral.

### Commerce d'exportation de l'Angleterre.

De 1831 à 1842, le commerce d'exportation de l'Angleterre est monté de 37,164,372 liv. st. à 47,381,023, savoir: l'exportation aux colonies de 10,254,940 à 13,261,436, et celle aux pays étrangers de 26,909,432 à 34,119,587 liv. st. Aux deux époques, tout le commerce des colonies britanniques ne se montait qu'à environ 28 p. c. du commerce d'exportation britannique tout entier. De 1831 à 1842, il n'a augmenté que de 3,006,496 liv. st. Ceci soit dit pour faire voir que l'Angleterre elle-même, malgré ses immenses colonies, ne fait guère dans celles-ci au-delà du quart de son commerce entier d'exportation, d'où il semble résulter que le commerce entre pays libres sera toujours l'élément principal du commerce des nations. C'est surtout là où règnent les principes du commerce libre que celui des colonies a augmenté. De ces 3,006,496 livres, il en revient 1,311,919 pour les possessions des Indes-Orientales, 557,893 pour les marchés de l'Australasie (570,434 pour Gibraltar qui fait la contrebande en Espagne); pour toutes les autres possessions il ne revient donc plus que l'augmentation de 566,450 livres. L'exportation aux colonies de l'Amérique septentrionale s'élevait en 1831 à 2,089,327 liv. et en 1842 à 2,333,525 liv.; aux possessions des Indes occidentales, en 1831 à 2,581,944 liv. et en 1842 à 2,591,425 livres; ensemble une augmentation de seulement 253,674 liv. ou un peu plus de 5 p. c.; pendant que le commerce d'exportation britannique en général a augmenté dans cet intervalle de 26 p. c. Voilà la situation défavorable où se trouvent ces colonies, lors même que l'Angleterre prodigue en leur faveur ses mesures tutélaires!

En 1843, le nombre de baleiniers britanniques ne s'est élevé qu'à onze, au lieu que, les années précédentes, il était de trente en moyenne. Si seulement l'Allemagne pouvait s'appuyer sur une législation commune de douanes, de commerce et de navi-

gation, qui fût basée sur des principes libéraux, certes, nous n'aurions pas de quoi redouter les capitaux, les machines et les colonies de la Grande-Bretagne; nous jouirions en revanche de rapports plus libres, dont on ne sentirait tout le prix que lorsqu'on l'aurait supprimé toutes les barrières dans l'intérieur des pays. (Gaz. d'Augsb.)

### Curieuse statistique de la France.

La ville la plus élevée de la France est Pontarlier, sur les frontières de la Suisse, elle est à 687 mètres au-dessus du niveau de la mer. Gex, département de l'Ain, est à 667 mètres; Reims, 632; Lyon, 299; le Panthéon de Paris, 60; Lille, 24; Dunkerque, 9; et Dunkerque, 8.

Il y a en France dix-sept départements privés de navigation intérieure, parmi lesquels on remarque les plaines de l'Orléans, l'Indre et le riche département d'Eure-et-Loire. Les routes royales parcourent en France un espace de 34,511 kilomètres le 1<sup>er</sup> janvier il y en avait 24,717 kilomètres en bon état, 5,000 en réparations, et 3,942 totalement abandonnés. Les routes départementales dépassent de 2,000 kilomètres la longueur des routes royales; les routes vicinales sont au nombre de 460,000 leur longueur totale est de 771,458 kilomètres, ce qui par chemin une moyenne d'une demi-lieue. La superficie du territoire de la France est de 62,768,600 hectares, soit 160 millions de lieues carrées, sur lesquelles seulement 7 millions d'hectares sont considérés comme terres fertiles. Il y a en terres arables 25 millions d'hectares; pâturages, 4,834,000; vignobles, 2,136,000; bois, 7,422,000; terres en friche, 7,799,000; bâtiments, routes, villes, etc., 1,466,000. Les deux plus hautes montagnes de France sont le Pic des Arsines, dans les Hautes-Alpes, et le Mont-Blanc, dans l'Isère; tous les deux appartiennent, à proprement parler, à la chaîne des Alpes. Le sommet de la première de ces montagnes est à 4,105 mètres au-dessus du niveau de la mer, celui de la seconde à 3,934. Ces sommets sont plus élevés que les plus hauts des Pyrénées, qui sont le Cylindre à 3,322 mètres et la Maledetta à 3,212.

Les montagnes les moins hautes en France sont Palsia, Olan en Corse, 2,634 mètres; le roc de Malporté, dans la Lozère, 1,680 mètres, le Fort-de-Dieu, dans les Cévennes, 1,565 mètres; le Cantal 1,945 mètres; le Mont-d'Or, en Auvergne, 1,429 mètres; le mont Balen, dans les Vosges, 1,429 mètres, le Mont-Blanc, dans le département de la Loire, 1,000 mètres. La navigation intérieure de la France parcourt 8,255 kilomètres de longueur, et 3,699 kilomètres de canaux en tout, 11,954 kilomètres. La Marne est le département qui contient le plus de terres arables, 614,000 hectares. Le Cantal est le plus riche en pâturages, 221,000 hectares. La Gironde a le plus de vignes, 138,000 hectares. Les bois sont en plus grande quantité dans la Nièvre, 239,000 hectares qui forment plus d'un tiers de sa superficie.

On se fera une idée du morcellement des terres en France depuis la révolution, par le relevé suivant: il y a 5,205 propriétés qui paient un impôt foncier au-dessous de 5 francs, 10,893,527 propriétés qui paient depuis 5 jusqu'à 1000 francs et au-dessus. Si chaque propriété avait un seul et unique propriétaire, on compterait en France dix millions de propriétaires, chacun posséderait une moyenne de deux ares de terre.

Les maisons et bâtiments habitables en France sont au nombre de 6 millions 649,551. Moulins à vent et à eau, 82,916. Forges et fourneaux, 4,423. Usines, 38,314. Bâtimens appartenant à l'état, palais, casernes, hôpitaux, etc., 98,000.

Il résulte d'un calcul statistique, que sur 34 millions 194,875 habitants, dont se compose la population de la France, 21 millions 252,320 vivent dans les arrondissements, ou ne trouvent situés, ni le chef-lieu du département, ni aucune ville considérable; que ces mêmes arrondissements avaient, aux dernières élections, 122,294 électeurs inscrits sur 220,040.

d'accepter un rôle tout-à-fait secondaire dans le cabinet de M. Olozaga. Mais si dans le président du conseil, M. Serrano reconnaissait la supériorité du talent, s'il se résignait à ne point disputer la prééminence politique, il n'était pas de si facile composition à l'égard de la faveur royale. Il convient d'établir ici nettement quelle était chez la reine la position de M. Olozaga et de M. Serrano. Le crédit dont le général avait joui jusque-là, il en était redevable à son ami don Salvador Calvet, membre du sénat, et proche parent de Mme la marquise de Valverde, dame d'honneur de la reine, dont l'influence était prépondérante depuis la mort de Ferdinand VII. Dans la correspondance intime qu'elle entretenait avec quelques-uns de ses partisans, la reine Christine, redoutant l'influence que M. Olozaga pouvait prendre sur l'esprit de sa fille, recommandait instamment que l'on appuyât le plus possible le général Serrano. M. Olozaga avait au palais des amis plus nombreux et plus résolus que ceux du ministre de la guerre. A leur tête il faut placer Mme la marquise de Santa-Cruz, gouvernante de l'infante Marie-Louise-Fernande, que le premier ministre a plus tard accusée en plein congrès d'avoir préparé et précipité sa chute. Mme de Santa-Cruz ne dissimulait à personne ses dispositions bienveillantes envers M. Olozaga, pas même au général Narvaez. Narvaez, qui depuis longtemps est lié avec la marquise, se plaignait énergiquement à elle de l'appui qu'elle prêtait au président du conseil, Mme Santa-Cruz lui répondit en riant qu'il n'était point de son siècle: « Dieu me pardonne, lui dit-elle, quel bon général vous auriez fait au moyen âge! »

Dans cette lutte qui devait entraîner de si funestes conséquences, M. Olozaga ne tarda point à l'emporter. Il avait été le précepteur de la reine, il était maintenant le président du conseil. La reine n'accorda plus une faveur, une grâce, qu'il ne l'eût approuvée, ou, pour mieux dire, imposée. M. Olozaga s'appliqua surtout à éloigner de la personne royale ceux qui, par leur position, étaient à même d'exercer la moindre influence, et non seulement ses collègues, mais la marquise de Santa-Cruz elle-même et jusqu'au général Narvaez. Profondément blessé des procédés du premier ministre, le général ne venait plus chez la reine qu'à l'heure où il était obligé de lui demander le mot d'ordre en qualité de capitaine-général de Madrid. Nous devons dire à quelle occasion Narvaez cessa de se montrer au palais, si ce n'est pour remplir ses fonctions officielles; c'est là le fait qui a dénoncé au corps diplomatique et aux grands d'Espagne la contrainte morale que M. Olozaga s'efforçait de faire subir à la reine. Le général Narvaez, n'ayant pu assister à un banquet où elle avait réuni les députés et les sénateurs, la reine voulut le dédommager en l'invitant à un second dîner politique qu'elle donnait au corps diplomatique. M. Olozaga refusa son consentement; la reine insista. Après avoir combattu longtemps la volonté de la reine, M. Olozaga dut enfin céder, et Narvaez reçut sa lettre d'invitation. Le jour où le banquet eut lieu, la jeune reine, ayant aperçu Narvaez parmi les convives, lui adressa vivement ces paroles, qui témoignaient de la résistance que lui avait opposée son premier ministre: « Enfin te voilà venu, général! je savais bien qu'il en serait comme je l'entendais! » A ce repas, du reste, comme à celui où assistaient les députés et les sénateurs, et à tous les dîners politiques qui furent donnés par la suite, on remarqua les lueurs dégagées que M. Olozaga affectait de prendre envers la reine, brusquant, polissant et les plus simples lois de la politesse, ne lui parlant qu'à la première personne et sur le ton d'un véritable tuteur de l'ancien théâtre espagnol. On ne sait point assez ce que sont les grands d'Espagne au dix-neuvième siècle; étrangers pour la plupart à la conduite des affaires publiques, les fils dégénérés ducs d'Albe, des Altamira, des Onate, participant de nos jours, non-moins scrupuleusement que sous Philippe IV du culte de la personne royale. Vous imaginez à quel point tous ces descendants de vicerois, de comtes et d'amiraux durent être con-

dalisés de ces manières de roturier, comme on le dit plus tard assez plaisamment à la tribune des Cortès.

Les efforts de M. Olozaga pour usurper à son profit la faveur royale, ses procédés envers Narvaez, le ressentiment de celui-ci, rien de tout cela n'était un mystère au palais et dans les salons politiques. Tout le monde également pouvait s'attendre à ce que M. Serrano, qui ne prenait pas plus que Narvaez la peine de cacher son ressentiment, saisirait la première occasion d'écartier du ministère M. Olozaga. M. Pidal, une des notabilités de la droite, fort estimé dans la Péninsule pour quelques travaux de législation et d'histoire, ayant été nommé à la présidence du Congrès, le général Serrano crut le moment favorable; il alla trouver M. Olozaga et lui dit que la nomination de M. Pidal était un véritable échec pour le cabinet, qui, à son avis, devait immédiatement se dissoudre.

Pour expliquer une démarque que les circonstances ne justifiaient en aucune manière, M. Serrano a déclaré depuis, que peut-être il s'était laissé entraîner un peu trop loin par son amitié pour M. Lopez, que le parti progressiste opposait à M. Pidal. L'excuse de M. Serrano ne nous paraît point admissible, et nous sommes convaincu qu'à un pareil moment le jeune ministre de la guerre ne se préoccupait guère des intérêts de M. Lopez. M. Olozaga ne prit point l'alarme; il répondit à M. Serrano qu'il envisageait de tout autre façon la situation du ministère; il démontra péremptoirement que, dans l'état où se trouvaient les deux grandes fractions de la chambre, — les progressistes s'obstinant à se retrancher dans une réserve peu rassurante, tandis que les modérés appuyaient franchement le cabinet, — c'était pour celui-ci une bonne fortune que la nomination de M. Pidal. M. Serrano n'avait absolument rien à répliquer à des raisons si concluantes; il insista point sur les difficultés qu'il venait de soulever au sujet de M. Pidal; mais, bien loin de se tenir pour battu, il exprima hautement le dégoût que lui inspirait la marche des affaires, et finit par déclarer que, si M. Olozaga ne se croyait point menacé dans son existence ministérielle, parce que M. Pidal était nommé président du congrès, il ne conserverait point apparemment la même sérénité, si Narvaez cessait d'être capitaine-général de Madrid. M. Olozaga lui ayant demandé ce que signifiaient ces dernières paroles: « Eh bien! cela veut dire, s'écria M. Serrano, que j'ai là dans mon portefeuille la démission du général Narvaez. »

En prononçant le nom de l'homme qui naguère encore était le maître absolu de la situation à Madrid et dans les provinces, et qui dès le lendemain pouvait le redevenir, M. Serrano croyait sans doute briser d'un seul coup la résistance de M. Olozaga. Il n'en fut rien pourtant; M. Olozaga ne parut pas même ébranlé. « La démission de Narvaez! Eh bien! donnez-la moi, » dit-il en tendant la main au général Serrano. Celui-ci refusa de la lui remettre; et comme il ajoutait que c'était là une affaire extrêmement grave et à laquelle on ne pouvait assez réfléchir, M. Olozaga, élevant enfin la voix jusqu'au ton sur lequel M. Serrano avait mis l'entretien, interrompit brusquement le ministre de la guerre et lui dit: « Allons donc! je conseillerais également à la reine d'accepter votre démission, si vous jugiez à propos de la donner. » A une attaque si directe, M. Serrano ne tint plus le ressentiment qui, pendant trois semaines, s'était amassé en lui contre le premier ministre. Il se leva de son siège, courut à M. Olozaga, et, le saisissant fortement par le bras, il s'écria: « Personne ne m'a pris pour dupe qu'il ne me l'ait payé! » Et à l'instant il sortit du cabinet de M. Olozaga.

La nouvelle de cette rupture se répandit aussitôt dans le palais et dans la ville. Immédiatement après avoir quitté M. Olozaga, le général Serrano manda auprès de lui don Patricio Escosura, jeune écrivain des plus distingués de Madrid, alors employé au département des affaires étrangères, aujourd'hui sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur. Par les soins de M. Escosura,

un petit comité se forma bientôt dans les bureaux de la guerre: il se composa du général lui-même, de M. Escosura, de M. Ros de Olano, jeune brigadier mérité, qui, à l'occasion de la majorité de la reine, est tout récemment à Paris complimenter l'ancienne régente, et du personnage qui jusqu'à la crise doit jouer le principal rôle dans nos opérations, le général Serrano.

M. Serrano avait trop à cœur de venger l'injure que venait de lui faire le premier ministre pour qu'il fût en état d'entendre les conseils de la modération, son propre mouvement, il pria M. Escosura de rédiger sa démission, qui fut portée à M. Olozaga par le sous-secrétaire d'état au département de la guerre, M. Gallego. Le président du conseil avait mesuré déjà toutes les conséquences de la faute qu'il venait de commettre, et il songeait à la réparer, non pas est vrai, en convenant de ses torts, un tel aveu eût trop coûté à son orgueil; il se contenta de répondre avec ce ton dédaigneux qu'il avait déjà employé de sympathies depuis la formation du cabinet: « Je ne puis accepter cela; le général ne m'a pas compris. » Ce n'était point assez pour former blessure qu'il avait faite à un amour-propre non moins intraitable que le sien, et M. Serrano refusa obstinément de reprendre sa démission.

On conçoit aisément de quelles réflexions pénibles M. Olozaga dut être ce moment assailli. Sa position, naguère si forte, se hérissait à l'improvise de difficultés inextricables; la retraite de M. Serrano portait le coup de grâce à la coalition qui venait de pousser l'ancien ambassadeur aux affaires. Non seulement, en effet, contre lui les deux représentants les plus notables de cette coalition, le ministre de la guerre et le capitaine-général de Madrid? Disons à l'avenir de tout ménagement, les modérés et les progressistes allaient fuir à face découverte. Mais c'était plutôt entre les deux partis que devait commencer la bataille parlementaire. M. Olozaga avait si bien fait, durant court ministère, qu'il s'était à la fois rendu impossible et comme chassé comme soldat. Jamais, depuis qu'il n'était plus ou plus ornemental dans son égoïsme: il avait, pour être seul dans sa puissance, il était seul dans le délaissement.

Si le gouvernement représentatif avait été plus solidement établi, plus rigoureusement appliqué dans la Péninsule, M. Olozaga aurait fléchi sans doute, quoiqu'il en eût coûté à son amour-propre, il n'aurait point hésité à quitter le pouvoir; mais dans un pays comme l'Espagne, un homme de ce caractère ne pouvait point se résoudre à un si rude sacrifice, pour peu qu'il y eût à continuer la lutte. C'est l'histoire du *guerrillero* qui, cerné de toutes parts, se décharge en plein visage son coup d'épée à qui le somme de se rendre. Il ne restait qu'un moyen d'ajourner le péril, sinon de le conjurer tout-à-fait. M. Olozaga le savait avec empressement, si désespéré qu'il pût être. Ce moyen c'était la dissolution des Cortès. La nomination de M. Pidal n'a donc précipité M. Olozaga, ainsi que l'a prétendu la presse entière en Europe, à prendre cette mesure capitale, nous avons déjà dit avec quels délais il accueillait les alarmes que lui avait à ce sujet exprimées le général Serrano.

La dissolution une fois arrêtée dans l'esprit de M. Olozaga, on commença à marcher que les événements le condamneraient à suivre. La démission de M. Serrano fut apportée par M. Gallego sur la fin de la journée du 27 novembre. C'est dans la nuit du 28 qu'il obtint de la reine le décret de dissolution. Dans le très-petit nombre d'heures qui s'écoulèrent entre le moment où la dissolution fut remise et celui où il fut émis le décret, pouvait-il assembler le conseil pour prendre l'avis de ses collègues? Si peu qu'on y réfléchisse, on se persuade qu'il ne dut, au même y songer. Comment en l'absence de M. Serrano le seul membre populaire du cabinet, eût-il osé proposer une si importante mesure? Si M. Domenech, le ministre progressiste, avait demandé les noms de deux autres ministres, MM. Llanuza et Castero, amis intimes de M. Olozaga,

composait à cette époque, le corps électoral, et qu'enfin, ils ont représentés à la chambre élective par 297 députés sur 450.

Le nom de « napiste » qui a été donné à un parti politique Grèce, a une origine tout-à-fait singulière. Lorsque Augustin Kapodistrias était à la tête du gouvernement de la Grèce, il y avait à Nauplia un fou nommé Napas, qui était continuellement poursuivi par les gamins de la ville. Ce nom fut donné ensuite par dérision à Kapodistrias et plus tard à son parti, ainsi qu'à la tendance politique qu'il représentait.

Un écrit de Cologne, 10 février. Hier, le convoi qui venait de la Chapelle a eu un accident qui, après avoir causé de nombreux morts, a fini par faire rire, quand on a vu que l'affaire était la conséquence. Le charbon s'étant consumé tout entier, la chaleur diminua tout-à-coup, et avec elle la force motrice, si bien que la machine vint à s'arrêter au beau milieu du tunnel de Koenigsdorf. Les conducteurs du convoi détachèrent promptement le tender avec lequel ils coururent trois lieues jusqu'à Cologne, en cherchant un autre et revinrent au bout d'environ une heure délivrer ceux qui languissaient dans les ténèbres et essayaient la tête à deviner l'énigme de leur réclusion souterraine.

Voici quelques-unes des questions faites à Bourg (Ain), par le célèbre calculateur Henry Mondeux qui en a sur le champ, donné la solution.

Le gouverneur d'une place assiégée, voulant au plutôt avoir du secours de son général, lui écrit que la garnison est réduite à autant de centaines d'hommes qu'il y a d'unités dans une équation positive de  $x^4 - x^3 - 44x^2 - 49x - 245$ ; l'homme chargé de ce billet est arrêté par les ennemis; on le fouille, on lui fait l'avis donné au général, on n'y comprend rien. Si vous n'avez été dans le camp des assiégés, quel parti auriez-vous pris de ce billet? — R. J'aurais reconnu qu'il y avait 7,000 hommes dans la place.

Une paysanne échange des fromages contre des poules, à raison de 2 fromages pour 3 poules; les poules pondent chacune autant d'œufs qu'il y a de poules, la paysanne vend au marché 9 œufs, et elle retire 72 sous. On demande combien elle a échangé de fromages? — R. Elle a échangé 12 fromages.

Deux paysannes portent ensemble 100 œufs au marché, l'une vendent à des prix différents et dont elles retirent la même somme; la première dit à la seconde: Si j'avais eu tes œufs, j'en aurais en 15 sous; l'autre lui répond: si j'avais eu tes œufs, j'en aurais retiré 6 sous 2/3. On demande combien chacune avait d'œufs et combien elle les vendait? — R. L'une avait 60 œufs, l'autre 40, l'une donnait 4 œufs pour un sou et l'autre 6.

Voici une anecdote sur Charles Nodier:

Un soir, Charles Nodier revenait de chez un ami où il avait été à la barrière des Martyrs. Il cherche une voiture; il n'y en a pas. Cette longue rue des Martyrs est peu sûre à minuit. L'association du romancier se monte; il peut faire de mauvaises rencontres. Si l'on n'en voulait qu'à sa bourse, il est homme à se faire saigner. Sa sienne est légère; mais sa vie, si pleine encore de jeunesse et de songes charmants, un vil brigand la trancherait!... Au moment, l'auteur inquiet entend une patrouille. Une pensée lui vient; il contrefait l'homme ivre, appelant sans doute ses souvenirs Falstaff, le héros des carrefours. Le sergent de ronde s'y méprend; il arrête le vagabond aviné, et le conduit au poste le plus voisin. L'homme de lettres, dans le corps-garde, continue son rôle. « Votre nom? lui dit l'officier. — Charles, ce n'est pas mon nom; vous en avez un autre? — Persistez à ne porter que ce nom-là. — Votre demeure? — A l'Arsenal. — Je vais vous accompagner pour savoir si vous ne m'en imposez pas. Vous m'avez l'air d'un surnois. » Et voilà notre romancier marchant à son gîte sous bonne escorte. Arrivé à l'Arsenal, et devant le concierge: « Messieurs, dit-il à ses gardes, je m'appelle Charles Nodier; je suis ici chez moi, et j'ai place encore à l'Académie Française; dites de ma part à votre officier que, peu soucieux de traverser Paris seul, à cette heure indue, j'ai fait en sorte de m'y assurer une compagnie, et que je le remercie de m'avoir donné la vôtre.

### Bourse d'Amsterdam, du 19 février.

Les intégrales étaient un peu plus calmes à la bourse de ce jour; mais par contre, les 5 p. c. plus volus. En tous ces fonds il s'est montré une grande activité dans les affaires.

Les espagnols, par suite de leur baisse à la dernière bourse de Paris était également à notre bourse offerts en baisse.

Les portugais paraissent, avant l'ouverture de la bourse, vouloir se relever un peu, mais dès l'ouverture ils étaient cotés 45 p. c. et ont successivement rétrogradé à 44 sans pouvoir se soutenir à un cours plus élevé.

Il y avait beaucoup d'activité en colombiens, péruviens et grecs qui à l'ouverture étaient demandés en hausse, mais l'aspect défavorable et le calme qui régnaient aujourd'hui à notre bourse ne leur ont pas permis de se maintenir dans cette voie ascendante.

Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 %; prolong. 2 1/2 %; escompte 2 1/2 %.  
Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 55 1/2; Holl. 5 % 100 1/2 à 1 1/2; Société de Commerce 140; Ardoins 21 1/2 à 1/4.  
(Handelsbl.)

## EXTERIEUR.

### SUISSE.

LUCERNE, 9 février. Par suite d'une plainte qui a été portée concernant un outrage fait au chef de l'église par la presse suisse, le directoire fédéral a exprimé un regret sincère de l'indigne abus qu'on fait de la presse. La plainte susdite est motivée par un pamphlet qui a paru à Berne contre les Papes; mais le gouvernement bernois a récusé la demande pour qu'on instruisse un procès, disant que l'état de l'église n'use pas de réciprocité en pareille matière.

Ces jours derniers il a paru encore un pamphlet sous le titre de « Calendrier en images » (Bilderkalender), qui attaque et nonce et l'église. L'évêque de Bâle a condamné cet écrit, et plusieurs gouvernements catholiques l'ont confisqué.

Des vallées de St.-Gothard on annonce également des chutes effrayantes d'avalanches; il vient aussi de tristes rapports de l'Oberland. Ces jours derniers il est tombé de nouveau une quantité de neige extraordinaire, et maintenant que la température est radoucie, on s'attend à de nouveaux malheurs.

### PRUSSE.

BERLIN, le 15 février. Un avis du ministre des finances, en date du 14 de ce mois, prémunit le public contre le danger d'acheter des promesses d'actions du chemin de fer qui n'ont pas encore obtenu la sanction du gouvernement, sanction qui ne pourra dorénavant être accordée, dit le ministre, qu'à des chemins de fer qui ne nuiraient pas au grand réseau projeté de ces voies de communication.

L'exposition des produits de l'industrie de tous les états composant le Zollverein, qui aura lieu cette année à Berlin, s'ouvrira le 15 août et durera huit semaines.

Une lettre de Halle mande qu'à la date du 12 février une vive agitation régnait en cette ville. Dès six heures du matin, la police s'était rendue au domicile de plusieurs étudiants, et y avait fait une inspection minutieuse. Elle s'était emparée de tous les papiers qu'elle était parvenue à y découvrir, et avait procédé à plusieurs arrestations. Il paraît cependant qu'elle n'a découvert aucun document de quelque importance.

Ces mesures de rigueur se rattachent sans doute à la découverte d'une de ces sociétés secrètes, que les gouvernements d'Allemagne ont toujours cherché à détruire, mais qui fort souvent sont parvenues à tromper leur vigilance.

— La feuille du ministère de la justice publiée sous la date du 9 février, l'injonction suivante adressée à M. de Kaler, président du tribunal supérieur d'Insterbourg, et par laquelle il est interdit aux avocats prussiens d'assister à la réunion que les avocats allemands se proposent de tenir à Mayence. (Voir le Journal de La Haye du 18 de ce mois).

La Gazette de Königsberg, dans le supplément de son numéro 24, contient un appel fait aux avocats prussiens par M. Rhau, commissaire de justice et notaire à Sensbourg.

Dans cet appel, dont je vous envoie ci-joint une copie, M. Rhau engage les avocats prussiens à coopérer à l'unité de la procédure et du droit allemand, et à regarder cette œuvre comme la partie la plus importante de leur vocation; il les engage à ne pas rester en arrière de leurs collègues allemands dans les efforts communs tentés par eux dans cette vue, tout en leur recommandant de ne se servir que de moyens essentiellement légaux pour arriver à ce but.

L'auteur a complètement perdu de vue que, bien que la Confédération germanique soit une association internationale des princes souverains et des villes libres de l'Allemagne, cependant les états fédéraux, pris isolément, forment des états indépendants qui ont chacun leurs propres lois, leur propre constitution et administration; que par conséquent un changement quelconque du droit existant dans chaque état fédéral ne peut se faire que conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur dans chacun d'eux, et que si plusieurs membres de l'union fédérale veulent se réunir pour prendre une mesure commune sur des objets d'administration intérieure ou de justice, ils ne peuvent le faire que par la loi d'une libre convention.

Il s'ensuit, que ni les avocats prussiens ni leurs collègues allemands ne sont appelés à coopérer à l'unité de la procédure et du droit allemands, et que pour le moment il n'existe pour eux aucun moyen légal d'ouvrir des discussions à ce sujet ou même de prendre des résolutions; qu'au contraire, tant qu'une pareille voie ne leur sera pas ouverte par tous les états de la Confédération, ce qui est à peine probable, ce soin doit être remis uniquement aux gouvernements des états fédéraux eux-mêmes, et en Prusse à S. M. le roi, notre auguste souverain.

Les fonctions des commissaires de justice et des notaires prussiens sont exactement définies dans le titre 7 de la 3<sup>e</sup> partie des réglemens généraux des cours de justice. Leurs fonctions d'office se bornent à ces prescriptions légales, et on ne peut par conséquent les renvoyer qu'à ces prescriptions.

Si dans l'appel susmentionné, l'auteur fait allusion à la réunion des avocats de Mayence, qui aura lieu en juillet prochain, et que, désirant y voir dignement représentés les avocats prussiens, il propose à cet effet une réunion préparatoire de ces derniers à Königsberg; il n'a pas fait attention que la permission accordée par le gouvernement grand-ducal de Hesse ne peut s'étendre qu'au grand-duché et à ses habitans, et qu'elle ne rendrait nullement indispensable une autorisation expresse du gouvernement prussien pour les habitans de ses états; mais l'édit du 20 octobre 1791 relatif à la défense et à la punition des associations secrètes, qui pourraient être préjudiciables à la sûreté publique, porte dans le paragraphe 2:

« Nous déclarons inadmissibles et défendons les sociétés et les associations dont le but principal ou secondaire est d'ouvrir, dans quelque intention que ce soit, des discussions sur des changemens désirés ou à effectuer dans la constitution ou dans l'administration de l'état, ou sur les moyens par lesquels ces changemens peuvent être effectués, ou enfin sur les mesures à employer pour arriver à ce but. »

En vertu de cette loi, le ministre de la justice se voit forcé d'interdire à tous les employés de la justice placés sous sa juridiction, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, d'assister à la réunion de Mayence, dont le but est clairement indiqué et à laquelle est applicable la loi pénale ci-dessus nommée, et par cela même il doit également défendre aux avo-

lorsqu'il a été insinué plus tard, à la tribune du congrès, que l'on avait quelquefois conceit parlé de dissoudre les chambres. Que le conseil eût, en effet, soulevé cette question, cela même est fort contestable; mais ce qu'il fallait prouver, c'est qu'après la rupture survenue entre M. Serrano et M. Olozaga, le conseil n'avait été réellement consulté, et si les deux amis du ministre déchu n'avaient pas produit une pareille assertion à la tribune, leur témoignage eût été certainement infirmé; on savait à Madrid qu'à la nouvelle de la dissolution, les députés de M. Olozaga avaient, ni plus ni moins que tout le monde, éprouvé une grande émotion. Voici un trait qui donnera une idée exacte de la stupéfaction profonde où les jeta cette brusque détermination de leur chef. M. Calvet, qui pouvait croire que le conseil n'y avait eu aucune part, se plaignait d'ignorance d'un acte si exorbitant, dans la journée même du 29 novembre, au ministère de la justice, M. Luzurriaga. Aux reproches de l'honorable ministre, M. Luzurriaga se récria énergiquement, et déclara qu'il n'en avait rien su jusque-là. M. Calvet crut devoir insister; comme il faisait un grand bruit sur une si importante mesure n'aurait pu être prise que de l'avis du conseil, M. Luzurriaga s'offensa des soupçons de M. Calvet, et répéta formellement encore qu'il n'en avait jamais été question, lui présentant en son honneur, monsieur le ministre, lui dit alors M. Calvet, vous savez, je pense, à faire usage de votre déclaration dans le sénat. » M. Calvet se garda bien de prononcer dans les cortès une seule parole qui lui eût été défavorable.

Le conseil était si exclusivement préoccupé de la dissolution des deux chambres, dans les journées du 27 et du 28 novembre, il ne dit pas un mot de la démission du général Serrano. La reine était peut-être la seule personne qui n'en eût point entendu parler. Dès à présent, nous pouvons nous rendre compte de l'opinion que l'on est en droit d'adresser au ministre déchu. M. Calvet, qui se perdait par les difficultés purement politiques dont on eût dit qu'il se faisait à l'entourer. Au fond de l'impasse où il se trouvait engagé, il se voyait pour principaux obstacles les antipathies naissantes et déjà insurmontables des deux partis et des deux chambres; comme il répugnait à son caractère de se débrouiller chemin, et que d'ailleurs cela lui eût été absolument impossible, c'est en déconcertant les partis, c'est en écartant les chambres qu'il se proposait de s'échapper à cette inextricable complication. Quelques affamés se sont efforcés d'accréditer ça et là dans l'opinion une accusation d'ingratitude, et dont les adversaires déclarés de l'ancien ministre se sont emparés à l'envi. L'histoire ne daignera point accueillir ces rumeurs injurieuses: il y a bien assez de la sellette où M. Olozaga est venu s'asseoir au congrès.

étaient beaucoup plus vives que dans les journées précédentes. M. Olozaga l'interrompit en lui disant: Je le veux bien, mais que me donnera pour cela Votre Majesté? La reine ne prit point garde à l'interpellation; elle se plaignit amèrement de la mauvaise volonté dont M. Olozaga faisait preuve dans une occasion où il eût dû s'empresse de lui être agréable. Elle s'était imaginé d'ailleurs que le conseil avait implicitement tranché l'affaire. Le duc de Baylen venait d'être nommé tuteur par intérim de sa sœur, l'infante Marie-Louise-Fernande. Quelle signification pouvait avoir une nomination pareille, si la tutelle n'était point réservée en propre à sa mère? « Eh! laissez donc! s'écria brusquement le président du conseil, puisque vous ne voulez rien me donner pour cela. Réduite au silence et tout entière à la surprise où la jetaient de si étranges paroles prononcées d'un ton plus étrange encore, la reine regardait fixement son premier ministre. Alors sans l'y avoir autrement préparée, M. Olozaga tira de sa poche le décret de dissolution, dont il avait eu soin de dresser la minute, et lui dit: « Madame, le conseil, ne pouvant plus s'entendre avec les Cortès actuelles, a décidé qu'elles seraient dissoutes; je suis chargé de soumettre à votre signature le décret qui les renvoie devant les électeurs. » Et chacun sait comment la reine signa.

Ce sont les procédés inqualifiables de M. Olozaga envers la reine qui ont soulevé en Espagne l'indignation générale. Il n'en pouvait pas être autrement dans le pays de Philippe V et de Charles III, où, en raison de l'impopularité qui, sur la fin du régime espartériste, s'attacha aux moindres actes de comte-duc, une grande réaction s'est opérée en faveur des idées monarchiques. L'acclamation de la reine a été assez longtemps et assez bruyamment débattue à la tribune pour que nous soyons dispensés d'y revenir; il en est une autre qui, à la faveur du bruit, est passée pour ainsi dire inaperçue, et dont les orateurs et les publicistes du parti modéré auraient dû, ce nous semble, particulièrement s'occuper. Ils auraient dû montrer quels désastres eût infailliblement entraînés la folle campagne que méditait le chef du ministère contre la constitution et les chambres. Elues pendant la guerre civile, dans un pays excédé de réactions et d'émeutes, les Cortès actuelles avaient reçu la mission expresse d'en finir avec les régimes exceptionnels et les gouvernemens révolutionnaires; elles s'étaient réunies à Madrid, bien résolues à étouffer l'esprit de bouleversement et de désordre qui passait à l'état chronique, par une application franche et sérieuse de la constitution votée en 1837; elles voulaient enfin entreprendre la rénovation de l'Espagne non plus par le sommet et avec des idées générales, mais par la base et par les détails, en réformant; ou pour mieux dire en créant l'administration à ses moindres degrés et dans ses plus infimes parties. En plaçant M. Olozaga aux affaires, elles comptaient qu'il mettrait sa gloire à guider leurs délibérations laborieuses, à leur frayer la voie dans ce dédale immense d'institutions et de lois à détruire ou à promulguer. On ne pouvait pas tromper plus misérablement de plus nobles ni de plus légitimes espérances. Tel est le chef d'accomplissement qu'il eût fallu principalement développer à la tribune, et sur lequel M. Olozaga n'aurait pas même essayé de se défendre. Quand Serrano prononça la dissolution des dernières Cortès, ce fut M. Olozaga qui donna le signal de l'insurrection, en s'écriant, au congrès: « Dieu sauve le pays! la reine! » Et six mois après, parce qu'il se voyait menacé dans son existence ministérielle, c'était lui qui produisit dans ses plus tristes excès la politique d'Espartéro!

Le décret avait été signé à neuf heures et demie environ, dans la nuit du 28 novembre, et jusqu'au lendemain à midi il n'en transparaît pas le moindre bruit au palais. Déjà cependant on pouvait conjecturer autour de la reine qu'une scène extraordinaire s'était passée dans son cabinet entre elle et son premier ministre: durant toute la nuit, elle était demeurée obstinément plongée dans une profonde et silencieuse tristesse, dont on n'osa la distraire par des ques-

tions indiscrettes. Le jour venu, elle ordonna que l'on placât dans son cabinet une sonnette aboutissant à sa chambre: elle veilla elle-même à ce que cet ordre fût sur-le-champ exécuté. Le 29 novembre, à midi, le général Narvaez vint faire sa visite officielle. Depuis trois semaines, le général se retirait aussitôt après avoir reçu le mot d'ordre; ce jour-là, il demeura plus longtemps que d'habitude, pour demander à la reine si elle avait jugé à propos d'admettre la démission du général Serrano. « La démission de Serrano! s'écria la reine; et pourquoi donc Serrano veut-il se retirer? — Il est assez étrange, répartit Narvaez, que j'en donne la nouvelle à votre Majesté; voici déjà plus de vingt-quatre heures qu'Olozaga aurait dû lui soumettre une affaire si grave. — Olozaga! s'écria la reine fondant tout-à-coup en larmes, Olozaga!... » Mais l'émotion l'empêcha de poursuivre. Narvaez ayant attendu qu'elle fût en état de s'expliquer, elle finit par lui raconter ce qui s'était passé la veille entre elle et le président du conseil.

Aux premières paroles de la reine, Narvaez fut saisi d'un si violent accès de colère, que le palais tout entier ne tarda point à être mis dans la confidence. Narvaez voulait d'abord aller trouver M. Olozaga pour le trainer aux pieds de la reine et le forcer à implorer son pardon. On parvint cependant à le contenir; et comme on lui représentait que c'était là se conduire à la façon d'un petit cadet de régiment, il s'écria: « Vous avez raison! Il faut que je satisfasse à la reine d'Espagne, et je jure qu'elle l'aura! » Et après avoir pris les mesures nécessaires pour que l'accès de l'appartement royal fût désormais interdit au président du conseil, il se rendit immédiatement chez le général Serrano.

C'est Narvaez qui, dans les journées du 29 et du 30 novembre, a créé la situation actuelle. Ce personnage, très-diversément jugé en Europe, mérite qu'à des portraits peu fidèles on essaie d'opposer une impartiale appréciation. Le général Narvaez a son rang marqué aujourd'hui parmi les plus hautes illustrations militaires de l'Espagne. Issu d'une des meilleures familles de la Péninsule, il a pu, durant la guerre civile, joindre au prestige de la naissance celui qui donne des services rendus au pays. Donné au plus haut degré de l'exaltation méridionale, Narvaez se fait remarquer par une imagination ardente, par une activité prodigieuse, par une force indomptable de volonté, dans les provinces même de l'Espagne où se sont le plus précisément les traits caractéristiques du génie national. Aux momens décisifs d'une expédition ou d'une crise politique, il a toujours été pourvu d'une énergie et d'une habileté incontestables; personnellement, que lui ne s'entend à relever une situation dont on désespère; il multiplie les expédients, il crée les ressources; hommes et choses, il fait que sous son impulsion tout se rapporte au but qu'il veut atteindre et qu'en effet il l'atteint. Mais ces qualités, qui dans les occasions extraordinaires lui assignent une réelle supériorité, se convertissent en autant de défauts quand il s'agit d'étudier le terrain, de composer avec les difficultés, de tourner les obstacles, au lieu de les briser en s'y heurtant de front.

Narvaez est un homme d'action; ce n'est point un homme de gouvernement, et encore moins un homme de tribune. Affable et prévenant dans l'intimité, à la tête de l'armée il s'est toujours montré d'une sévérité inflexible; il n'est pas moins, parmi les chefs actuels, celui pour qui le soldat professe les plus sérieux attachemens. Cela s'explique par la sollicitude que de tout temps il a témoignée en faveur de quiconque se servit sous ses ordres. C'est à ses yeux un titre inscriptible que d'avoir marché sous sa bannière; il en veut une étroite application pour lui s'étend de l'officier général au dernier soldat. Dans un pays où l'armée, jusqu'ici fait et défait les gouvernemens, en conçoit de quelle irrésistible autorité se trouve investi l'homme qui a le cœur de l'armée.

...eats prussiens toute réunion préparatoire.  
 Je vous charge, monsieur le président, de tenir devant vous et devant un conseil du tribunal supérieur de la province, le commissaire de justice et notaire Rhau, de l'instruire de cette disposition et de lui retracer les conséquences de toute contravention à ces prescriptions légales; je vous charge, en outre, d'informer le tribunal supérieur de la province de ce qui a eu lieu et de le rendre attentif à la disposition finale de l'édit.  
 Vous m'enverrez copie du protocole.  
 Berlin, 6 février 1844.

*Le ministre de la justice.*  
**MULLER.**

Cette disposition est publiée, afin que tous les employés de la justice et les fonctionnaires de l'ordre judiciaire s'y conforment exactement.

**BAVIÈRE.**

**NUREMBERG, 15 février.** On vient de découvrir à Vienne une falsification de billets de banque dont l'origine remonte à notre ville. Voici les détails de ce fait intéressant, tels qu'on les raconte à-peu-près partout:

Un étranger avait fait changer dans un restaurant de Vienne deux billets de banque de cinq florins, qu'après sa sortie on reconnut être faux. La police, informée du fait, profita des indices donnés, pour faire des recherches, et fut assez heureuse pour découvrir bientôt le coupable dans un lieu de divertissement près de la ville. C'était un jeune homme de Nuremberg, on trouva encore entre ses mains une autre somme de ces faux papiers. Poussé à un aveu après avoir longtemps nié, il confessa avoir caché dans un endroit secret de la friperie pour 4,000 autres florins de ces billets, et ajouta qu'on trouverait la presse et la plaque de cuivre qui avait servi à cette fraude à Nuremberg, l'une dans la maison d'un graveur sur cuivre, l'autre sous une pierre tumulaire au cimetière de St-Jean. Il avait dit vrai. Un agent de police qu'on envoya incontinent de Vienne ici, trouva tout aux lieux indiqués, d'accord avec les assertions de l'inculpé. On vint d'arrêter aussi le graveur qui avait fait la plaque et soigné l'impression, et l'instance est formée par-devant le tribunal compétent.

**ESPAGNE.**

**MADRID, le 11 février.** La capitale jouit d'une parfaite tranquillité.

L'instruction du procès de MM. Madoz et Cortina et de leurs amis politiques continue. Ils sont toujours au secret.  
 Le gouvernement a reçu des dépêches du cabinet de Lisbonne qui lui annoncent l'insurrection portugaise, que l'on a lieu de croire avoir quelque rapport avec le mouvement d'Alicante et de Carthagène, c'est du moins ainsi que les deux gouvernements d'Espagne et de Portugal en ont jugé. Tous deux, dans cette circonstance critique, ont fait preuve de la plus cordiale entente. Notre cabinet a expédié des ordres pour arrêter sur la frontière d'Espagne les portugais fugitifs, et de son côté le gouvernement portugais a promis d'envoyer à Setubal, M. Olozaga. Les deux gouvernements ne se sont jamais mieux entendus qu'en ce moment.

La reine a ordonné la création d'un nouveau régiment de cavalerie légère, sous le nom de chasseurs de Marie-Christine.  
 Le général P. Lopez de la Concha est arrivé à Murcie, où il a été reçu par toutes les autorités et par un grand nombre d'habitants de toutes les classes.

Le 7 au soir, le général Roncali avait pris position à San Juan d'Alicante avec des forces considérables, et d'après une communication de l'alcade d'Aspe, on attendait cette nuit même quatre bataillons et 4 pièces d'artillerie; on préparait les rations nécessaires à ces troupes.

La province de Corogne est en ce moment envahie par des brigands dont les déprédations deviennent chaque jour plus graves. Le marquis de Casa Irujo, député aux cortès pour cette province, vient d'appeler sur ce point la sollicitude du gouvernement.

A Lérida et à Balaguer, le désarmement s'est opéré sans opposition.

Il a été fait grand bruit dans ces derniers temps de l'établissement d'une banque nationale d'escompte au capital de 100 millions; mais ce beau projet est tombé dans l'eau depuis que le public a appris que cette affaire était une conception de la maison Salazar et Buchental, et que c'était un moyen employé par ces derniers pour se relever du discrédit dans lequel ils sont tombés par suite de la non-exécution de leurs engagements pour l'exploitation des sels dont cette maison est concessionnaire.

On assure que le ministère Gonzales Bravo, après avoir terminé le désarmement de la milice nationale, a l'intention de former une nouvelle garde royale, supprimée sous la régence d'Espartero, et on dit qu'elle sera forte de 20,000 hommes.

Comme nous l'avons dit hier, on ne sait rien à Madrid de ce qui se passe dans les provinces du midi; on prétendait cependant qu'un grand nombre de gardes nationaux avaient quitté Malaga sans s'être laissé désarmer, et qu'ils se dirigeaient par les montagnes sur Carthagène, où les insurgés se sont emparés d'un brick de guerre qui venait d'y entrer, ignorant que cette ville était dans un état d'insurrection.

On lit dans la *Postada*: M. don Alonzo Lariva, chef d'escadre et commandant-général du département de Carthagène, que les rebelles voulaient forcer à faire partie de la junte s'est tué d'un coup de pistolet pour ne pas s'associer à des traîtres qui combattent leur reine.

Notre correspondant de Lérida, dit le journal *La Verdad*, du 10, nous informe, en date d'hier au soir, que dans la matinée il avait été publié un *Bando* du chef politique, ordonnant que toutes les armes de la milice nationale fussent déposées dans son quartier, à midi; ce qui s'effectua au milieu du plus grand calme. Le même correspondant ajoute, qu'avant-hier l'opération de désarmement s'est également opérée à Balaguer sans la moindre opposition: bien loin de là, les autorités populaires de cette ville s'étaient offertes d'elles-mêmes pour prêter leur appui aux ordres du gouvernement. Hier dans la matinée, le navire à vapeur *Le Balaor*, que les rebelles d'Alicante avaient retenu, a jeté l'ancre dans le port de Barcelonne. Il apporte son chargement complet, sauf quelques quintaux de tabacs que se sont appropriés les insurgés d'Alicante, et dont ils ont donné un débris au capitaine de la *Verdad* en comptant sur sa

selonques *Pluton, Proserpine et Amalia*, mais ces bâtiments sont en fort mauvais état.  
 — A Carthagène, la garnison n'a pas voulu prendre part à la révolte. Le bataillon de Gironne et le provincial de Murcie qui s'y trouvaient, joints aux troupes de marine, s'ouvrirent un passage et abandonnèrent la ville au bataillon de milice nationale, composé de la plus vile populace de Carthagène. Son chef est le colonel don José Santa-Cruz, créé brigadier par Espartero qu'il accompagna jusqu'au fort de Santa-Maria. Il fut exilé à Mahon en décembre dernier. Le gouverneur de Carthagène lui avait permis d'y faire son séjour, et il en a profité pour conspirer en faveur d'Espartero, mais les soldats n'ont pas voulu le suivre. C'est un des plus lâches et des plus mauvais militaires de l'armée. Pendant la guerre civile, il commandait un bataillon de marine, et à Vinaroz il s'était mis à la tête de la canaille. Par le *Balaor*, est arrivé aussi le jeune et brave Genaro Quesada, colonel du régiment de Sarragosse qui est en garnison ici, et dont il vient prendre le commandement.

**FRANCE.**

**PARIS, 18 février.** La cour, qui a fini vendredi son double deuil, donnait hier le premier bal de cet hiver.

On y avait invité des pairs, des députés, des membres du corps diplomatique, des officiers supérieurs et tous les principaux membres des corps constitués.

A la suite du bal, il y a eu un grand souper.  
 — Il y a eu le 16, une petite fête au pavillon de Marsan à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la duchesse de Nemours, qui entrait dans sa 23<sup>e</sup> année.

— Nous lisons dans le *Tribunais*, du 13: Il a été question dernièrement de l'envoi d'une division navale sur les côtes du Maroc, mais rien n'indique jusqu'à présent que ce bruit soit fondé. Nous ne remarquons, en effet, sur cette rade, aucun mouvement extraordinaire.

— On dit que M. Bonnafous Murat, actuellement commandant supérieur des paquebots du Levant, à Toulon, est nommé gouverneur de Bourbon. D'après les mêmes bruits, M. Pajol serait nommé au gouvernement de Pondichéry.

— On lit dans une lettre de Toulon: Le *Caméleon* qui a jeté l'ancre dans notre port le 12 février est, dit-on, porteur de dépêches pressées de notre consul à Tunis, qui ont dû être immédiatement dirigées sur Paris; elles sont relatives très-probablement aux dométiés entre le bey de cette régence et le gouvernement sarde; le 5, au départ du *Caméleon*, la flottille sarde, qui, d'après des lettres insérées dans plusieurs journaux, aurait quitté le port de Gènes dans la journée du 21 janvier, n'avait pas encore paru devant la Goulette, ce qui semblerait indiquer que ces forces navales, surprises en mer par le mauvais temps ont été dispersées.

— Le *Journal des Débats* annonce que la reine Christine a emmené avec elle ses trois nièces, les filles de l'infant don Francisco, qui, depuis le départ de leur père, avaient été placées au convent des Dames du Sacré-Cœur. Ce n'est pas de son plein gré que la plus âgée de ces jeunes personnes, la seule qui soit en âge d'avoir une volonté, est partie avec son auguste tante. Il a fallu en quelque sorte lui faire violence pour l'y décider: elle n'a quitté son convent qu'en témoignait les plus vifs regrets de n'y pouvoir rester plus longtemps.

— La commission du budget a commencé à examiner aujourd'hui l'état de la dette inscrite, telle qu'elle est portée au budget. La commission du projet de loi des patentes a continué à s'occuper aujourd'hui des divers amendements présentés sur ce projet. Un grand nombre d'orateurs sont déjà inscrits pour la discussion de ce projet de loi, laquelle ne s'ouvrira pas avant le lundi prochain en huit. La discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Remusat, s'ouvrira mercredi prochain 21 février, et tiendra, dit-on, trois séances, jusqu'au vendredi 24. La séance du samedi 25, sera consacrée au rapport de M. Allard sur les pétitions qui réclament contre les fortifications de Paris. M. Gaultier (de la Loire) a déposé aujourd'hui, sur le bureau du président, une pétition des habitants de St-Chamond en faveur de la liberté d'enseignement.

— M. Pascal, homme influent, chef de la banque de Marseille, que le ministère voulait opposer à M. Berryer, a refusé d'accepter la candidature qui lui était offerte par le ministère, de sorte que l'on peut considérer la réélection de M. Berryer comme certaine.

— Toute la presse s'occupe ce matin de la prise de possession de Taïti au nom du gouvernement français.

Le courrier d'Espagne n'apporte encore une fois, et le gouvernement n'a fait publier aucune dépêche télégraphique.

Ce midi, à la petite bourse de Tortoni, on a fait quelques affaires dans les prix de 82 40 à 82 50.

**Surdité migraine.** — On lit dans les journaux de Paris: Mme la princesse Miateff, de Russie, *rué Rivoli n° 24*; Voir sa lettre (*Sicéle* du 17 septembre) Bernier). M. de Milsin, propriétaire *rué St-Paul n° 17*; M. Pétigny, administrateur de la cathédrale de Versailles; Jouvèneau, à Avallon; M. Le Grand, curé d'Aubebourg, près Beauvais, viennent encore d'être guéris de surdités des plus invétérées, par le traitement aconitique du Dr. MÈNE-MAURICE, de Paris. — **NOTA:** Son ouvrage avec gravures coloriées, imitant exactement les causes de la surdité accidentelle, et de la migraine, contient tous les documents pour se guérir facilement, soi-même, de l'une et de l'autre affection, se trouve à Bruxelles chez Périchon. Pr.

Les expériences comparatives qui ont été faites par les médecins de tous les hôpitaux de Paris, et par les professeurs de la faculté de médecine, ont constaté l'efficacité de la PATE PECTORALE DE NAFÉ D'ARABIE et sa supériorité manifeste sur toutes celles du même genre. Dépôt de la PATE et du SIROP DE NAFÉ dans toutes les principales pharmacies de la Hollande.

**Théâtre-Royal-Français.**  
 Soirée du 22 février. (Représentation N° 103.)  
 La première représentation de la reprise de:  
**LA COMTESSE DU TONNEAU ou LES DEUX COUSINES**  
 comédie en deux actes, par M. Théaulon.  
**LE CONCERT,**  
 opéra en un acte, par M. Scribe.

**Un Divertissement,**  
 Arrangé par M. Bolzaguet, Maître de Ballet.  
 Ordre du spectacle; 1° *Le Concert*. 2° *La Comtesse du Tonneau*.  
 Divertissement.  
 On commencera à SEPT heures.

**ANNONCES**  
**VENTE DE LA GALERIE DU CARDINAL FESCA**  
 Il a circulé, dit-on, un bruit suivant lequel un riche banquier aurait acheté à l'amiable, la galerie qui renferme de si nombreux chefs-d'œuvre, et qui aujourd'hui plus que jamais l'attention de Messieurs les amis des arts. Les prions de n'ajouter foi à aucun bruit pareil s'il parvenait à leur connaissance. Il est certain, que la vente de cette admirable galerie sera faite en enchères publiques à Rome, et commencera le 25 mars prochain comme nous l'avons annoncé. 630

**LANGUE FRANÇAISE.**  
 Mr. Desfossez, professeur de langues française et latine, rue Prinsenstraat, pouvant en ce moment disposer de nouveau de quatre heures, trois jours de la semaine, se recommande aux personnes qui désirent s'appliquer à une étude sérieuse des difficultés de la langue française.

**LANGUE LATINE.**  
**L'ART POÉTIQUE D'HORACE.**  
 TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE, EN REGARD, PAR  
**MR. DESFOSSEZ,**  
 en souscription chez l'auteur et tous les libraires du royaume.  
 Prix 75 cents.  
 Incassament la 3ème livraison de LA GRAMMAIRE DES ÉCRIVAINS DES PROFESSEURS ET DES VRAIS AMATEURS. 630

**THÉÂTRE ROYAL FRANÇAIS A LA HAYE.**  
 Le concours pour les places vacantes à l'Orchestre dudit Théâtre a eu lieu dimanche 18 courant, à la satisfaction de l'administration, il ne plus reçu de nouvelles demandes. 6301.

**M. JACOBOWICZ,**  
**PELLETIER DE S. M. LA REINE**  
 à  
**Amsterdam.**

A l'honneur d'annoncer qu'il vient d'arriver en cette résidence avec assortiment de tout ce qu'il y a de plus nouveau et précieux en pelletterie comme, FOURURES, DOUBLURES, GARNITURES, BOAS, MANCHONS, PÉLERINES, CAMAILS, PELISSÉS, etc. Une belle collection de TAPIS fourrés, et ROBES DE CHAMBRE, tout à des prix fort modérés.

**Broderies et Tapisseries.**  
 Il s'y trouve également un grand choix d'ouvrages de main commodes pour CANAPÉS, CHAISES, coussins, cordons de sonnettes, pantalons de crans etc.  
 A La Haye, Lange Pooten, n° 485. 6295.

**Cours des Fonds Publics.**  
*Bourse d'Amsterdam du 19 Février.*

	Int.	17 fév.	OUVERT.	18 fév.
Dette active	5	100	100	100
Dito dito	2 1/2	55 1/2	55	55
Dito des Indes	5	99 1/2	99	99
Syndicat	4	94	94	94
Dito	3 1/2	80	80	80
Société de Commerce	4	141 1/2	140	140
Dito nouvelle	4	—	—	—
Emprunt de 1836	4	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	96	96
Dito de Harlem	—	—	75	75
Dito de Rotterdam	—	—	75	75
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	108 1/2	108 1/2
Dito dito 1823 & 1825	5	—	108 1/2	108 1/2
Inscript. au Grand-Livre	6	—	73 1/2	73 1/2
Certificats au dit	6	—	73 1/2	73 1/2
Dito inscriptions 1834 & 1835	5	—	99 1/2	99 1/2
Emprunt de 1840	4	—	91 1/2	91 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/2	90 1/2
Passive	5	—	5 1/2	5 1/2
Dette différée à Paris	—	—	7 1/2	7 1/2
Defered.	—	—	—	—
Ardoins	5	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dit	2 1/2	—	—	—
Cons. Ann.	3	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Cons. Ann.	5	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	46	44	44

*Bourse de Paris du 17 Février.*

	Int.	16 fév.	OUVERT.	17 fév.
Cinq pour cent	—	—	125 65	125 65
Trois pour cent	—	—	82 40	82 40
Emprunt Ardoins	—	—	81	81
Ardoins différé	—	—	—	—
Ardoins dit	—	—	—	—
Passive	—	—	5 1/2	5 1/2
Certificats Falconet	—	—	103 75	103 75
Dette active	2 1/2	—	56 1/2	56 1/2
Dette active	5	—	—	—
Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	—	670 00	670 00
Obligations de la Banque	—	—	—	—

*Bourse d'Anvers du 19 Février.*  
 Métalliques, 5 % 114 1/2. — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21 1/2.  
 Dette différée ancien, 7 1/2 % P. — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse.  
 Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2. — Primes ».

*Bourse de Londres du 17 Février.*  
 3 % Consol. 97 1/2. — 2 1/2 % Holl., 55 1/2, 55 1/2. — 5 % 100 1/2. — 5 % Emp.) ». — Esp. 5 % 22 1/2. — Id. 8 % ». — Port. 5 % 44 1/2. — Id. 5 % ». — Russes, ».

*Bourse de Vienne du 12 Février.*  
 Métalliques, 5 % 111. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 72 1/2 de 1834. ». — Actions de la Banque 1632.

**LA HAYE, chez Léopold Labenberg, Lange Nieuwstraat.**